

Extrait d'acte de naissance

Chômage : démarches auprès de Pôle emploi

Mis à jour le 19 janvier 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Les règles d'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi et le calcul des allocations chômage sont les mêmes pour les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique. Seule la mise en paiement des allocations diffère : les allocations des salariés du secteur privé sont versées par Pôle emploi, celles des agents publics sont généralement versées par l'administration, sauf convention avec Pôle emploi. Ce dossier ne détaille pas les règles spécifiques prévues pour Mayotte.

Articles connexes

- **Inscription à Pôle emploi**
- **Renouvellement de l'inscription à Pôle emploi**
- **Obligation de recherche d'emploi (PPAE)**
- **Radiation de Pôle emploi**

Voir aussi...

- **Revenu de solidarité active (RSA) (particuliers)**
- **Allocation de solidarité spécifique (ASS) et autres minima sociaux (particuliers)**
- **Rupture du contrat dans le secteur privé (démission, rupture conventionnelle...)**

(particuliers)

Où s'adresser ?

Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi - 3949

Par téléphone : services automatisés pour actualiser votre situation, signaler un changement de situation, vous informer d'un paiement, ...

39 49

7 jours/7, 24 heures/24

Depuis un fixe : appel gratuit pour les appels vers les services automatisés si votre opérateur gère la modulation tarifaire, sinon 0,112 ¢ TTC par appel

Depuis un mobile : décompte du forfait ou hors forfait selon les opérateurs.

Par téléphone : mise en relation avec un conseiller pour vous inscrire, vous renseigner, modifier un rendez-vous

39 49

Service accessible aux horaires fixés par chaque agence Pôle emploi.

Depuis un fixe : appel à 0,112 ¢ TTC

Depuis un mobile : décompte du forfait ou hors forfait selon les opérateurs

Par messagerie

Accès via le [formulaire de contact](#)



**Mairie
de Nargis**

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=N549>